

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 17 octobre 2024

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
11.10.2024
Date d'affichage
11.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe, M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël.

A été nommée secrétaire de séance : M. SÉRAPHIN Gilles

Délibération n° 2024.100

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN TOURISME PORTÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX THÉMATISÉE SUR LA STATION DE MORILLON 1100 – LES ESSERTS

Considérant que la commune de Morillon porte depuis plusieurs années une stratégie de diversification des activités pour développer un tourisme durable toute saison sur son territoire, et notamment sur la station de Morillon 1100, poumon économique et touristique de la station et de la vallée du Giffre ;

Considérant que, forte de son attractivité touristique estivale et de son environnement paysager exceptionnel, la station des Esserts s'est peu à peu développée grâce à l'implantation de commerces et services ;

Considérant que, comptabilisant aujourd'hui 15 commerces et restaurants et de ses copropriétés aménagées autour d'un forum piéton, elle est un véritable lieu de vie pour l'ensemble de ses résidents, réguliers ou passagers, qui peuvent ainsi profiter des joies de la montagne tout en disposant des principaux services à proximité ;

Considérant, toutefois, que la réduction des périodes d'enneigement liées au réchauffement climatique et la concurrence de plus en plus rude sur le tourisme montagnard estival ont amené les élus à réfléchir à l'avenir de la station et à élaborer un programme visant à renforcer l'attractivité estivale de la station des Esserts ;

Considérant que c'est ainsi que l'équipe municipale a décidé, en lien avec les partenaires locaux sur le sujet des mobilités, d'ouvrir la télécabine reliant le village à la station des Esserts durant l'été à compter de 2024 ;

Considérant qu'en parallèle, le développement de pistes dédiées à la pratique du vélo de descente et l'aménagement d'espaces dédiés à la randonnée et à la promenade autour des thématiques patrimoniales locales répondent aux besoins croissants d'un tourisme de montagne estival ;

Considérant, en parallèle, que des réflexions ont été menées pour développer des activités gratuites pour les enfants sur le site des Esserts, en accord avec le positionnement traditionnel de Morillon comme destination familiale ;

Considérant que, dans ce cadre, une étude pour la réalisation d'une aire de jeux de grande taille a été réalisée à la demande de la Commune ;

Considérant que le site d'implantation choisi se trouve sur un terrain communal à proximité immédiate de la garderie des Esserts et de la zone débutants, et que son implantation n'empiète pas sur le domaine skiable, ce qui permettrait à l'équipement d'être utilisable en toute saison, quel que soit l'enneigement ;

Considérant que cette aire de jeux est basée sur des thématiques liées au patrimoine local, rappelant le contexte alpin avec les alpages et les forêts, à partir d'agrès et de mobiliers spécifiques et adaptés à différentes tranches d'âge, avec un espace dédié aux enfants de 3 à 10 ans et un autre espace, voisin, dédié aux enfants de 6 à 13 ans ;

Considérant que l'emprise de cette aire de jeux à grande échelle sera de 1 200 m² environ ;

Considérant qu'afin de réaliser rapidement ce projet, le Conseil municipal de Morillon a décidé de lancer une consultation pour sélectionner l'entreprise chargée de la fourniture et de l'installation de cette aire de jeux, l'objectif étant de lancer les travaux en avril 2025 pour une mise en service de l'aire de jeux pour la saison estivale 2024 ;

Considérant que le coût estimatif de ce projet s'élève à 346 511 € HT, que ce projet, visant à la fois la préservation de l'attractivité touristique de la station et le développement d'un tourisme durable toute saison, a été présenté aux différents financeurs de ce type de projet dans le cadre du dispositif des espaces valléens, et que l'État et la Région Auvergne Rhône Alpes se sont montrés enclins à participer au financement de ce projet ;

Considérant que la création d'une aire de jeux thématique pour les enfants sur la station des Esserts, en ce qu'elle vise à consolider l'offre touristique estivale et ainsi à diversifier les activités hors ski alpin sur le domaine de Morillon, de plus en plus exposé au manque de neige, s'inscrit pleinement dans le Plan alpin mené par le Conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Considérant qu'il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter un financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'une aire de jeux sur la station des Esserts, à hauteur de 50 % du coût total hors taxes, et ainsi d'approuver le plan de financement suivant, lequel comprend également les potentielles subventions sollicitées auprès des autres partenaires financiers ;

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Coordination du projet	31 501 €	Subvention – 80 %	277 208 €
Fourniture et transport des modules	242 690 €	Subvention de l'État – FNADT	45 000 €
		Subvention de la Région – Plan montagne	58 953 €
		Subvention du Conseil départemental	173 255 €
		Autofinancement – 20 %	69 303 €
Travaux de terrassement, préparation, montage	72 320 €	Autofinancement / Emprunt	69 303 €
Total investissement	346 511 €	Total investissement	346 511 €

Aussi,

Vu le cahier des charges élaboré pour la consultation visant à aménager une aire de jeux de grande taille sur le site de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines, communication » du 14 octobre 2024 ;

Considérant les critères d'éligibilité et les règles du Plan alpin du Conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement estimatif du projet de création d'une aire de jeux thématique sur la station des Morillon 1100 – Les Esserts ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan alpin pour la réalisation du projet de création d'une aire de jeux thématique pour enfants à hauteur de 50 % du coût total estimatif HT du projet ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restante, en fonction des subventions attribuées par les différents partenaires financiers, étant entendu que la part d'autofinancement ne pourra pas être inférieure à 20 % du montant HT total du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de financement correspondant et à signer tout document afférent à cette demande d'aide financière ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

 Simon BÉRENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.